



Ordonnance du DFI réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les pays tiers (OITE-PT-DFI)

Modification du 29 décembre 2017

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires,
vu l'art. 111, al. 1, let. a et c, de l'ordonnance du 18 novembre 2015 réglant
les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits
animaux avec les pays tiers¹,

arrête:

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 18 novembre 2015 réglant les échanges
d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les
pays tiers² est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 4 janvier 2018³.

29 décembre 2017

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires:

p.o. Josef Schmidt

¹ RS **916.443.10**

² RS **916.443.106**

³ Publication urgente du 3 janvier 2018 au sens de l'art 7, al. 3, de la loi du 18 juin 2004
sur les publications officielles (RS **170.512**)

Annexe 1
(art. 1)

Actes législatifs de l'UE relatifs aux conditions d'importation et de transit harmonisées

Ch. 33, 41 et 71

| Acte législatif de l'UE | Titre et date de publication du texte législatif et de l'acte modificateur |
|--|--|
| 33. Règlement (CE) n° 2073/2005 | Règlement (CE) n° 2073/2005 de la Commission du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires, JO L 338 du 22.12.2005, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2017/1495, JO L 218 du 24.8.2017, p. 1. |
| 41. Décision 2007/25/CE | Décision 2007/25/CE de la Commission du 22 décembre 2006 relative à certaines mesures de protection en relation avec l'influenza aviaire hautement pathogène et l'introduction dans la Communauté d'oiseaux de compagnie accompagnant leur propriétaire, JO L 8 du 13.1.2007, p. 29; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2017/2410, JO L 342 du 21.12.2017, p. 13. |
| 71. Règlement d'exécution (UE) n° 743/2013 | Règlement d'exécution (UE) n° 743/2013 de la Commission du 31 juillet 2013 concernant des mesures de protection sur les importations de mollusques bivalves de Turquie destinés à la consommation humaine, JO L 205 du 1.8.2013, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2017/2369, JO L 337 du 19.12.2017, p. 26. |